

# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 22 novembre 2012

**NO 28**

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

## Augmentation additionnelle de .5% rétroactive au 1<sup>er</sup> avril 2012

Chères consœurs,  
Chers confrères,

Il me fait plaisir de vous annoncer que suite à la publication des données de Statistiques Canada le 19 novembre dernier, que nous aurons une augmentation additionnelle de .5 % des échelles de traitement des primes et allocations rétroactives au 1<sup>er</sup> avril 2012 en vertu de l'article 10.41.03, second paragraphe.

En vertu de ce même article, l'employeur à 60 jours suivant le 19 novembre 2012 pour verser sur la paie des employés cette augmentation de .5%.

Aussitôt que nous connaîtrons la date que ces sommes vous seront versées, nous vous en informerons par communiqué.

Syndicalement vôtre,

Paul Legault  
Président provincial

PL/ml